



Communiqué de presse

ZETURF : la sortie de piste de Jean-Pierre Barjon

Montsûrs, le 2 novembre 2020 : Suite à la déclaration de Jean Pierre Barjon lors de sa conférence de presse du 30 octobre 2020 et des informations qui ont ensuite été fournies à la presse, il apparaît que le partenariat exclusif noué entre la SECF et Zeturf pose de nombreux problèmes relatifs à l'avenir du Trot.

C'est ainsi que Caroline Sionneau et Thierry Besnard, respectivement vice-présidente et secrétaire général d'Equistratis, mais également administrateurs du Trot, viennent d'adresser à Jean Pierre Barjon un courrier lui demandant d'apporter des explications et de fournir des éclaircissements sur une opération qui revient à confier à un des principaux concurrents du PMU on line une exclusivité totale sur les grandes courses hivernales du Trot, à commencer par le Prix d'Amérique rebaptisé : the Legend Race , Prix d'Amérique races Zeturf.

Ils soulignent ainsi dans leur courrier :

« Indépendamment de l'introduction massive d'un français qui dénature la spécificité du modèle français des courses et sacrifie à la mode d'un marketing caricatural, qui se veut jeune et mondialisé, nous nous interrogeons grandement sur les conditions de la conclusion de ce contrat, tant en ce qui concerne son opportunité, sa négociation, ou encore ses conséquences pour l'avenir du Trot et du PMU.

En effet, ZeTurf est un opérateur on line qui a longtemps été en conflit avec l'Institution hippique et notamment le Trot et dont le directeur général Emmanuel de Rohan Chabot n'a jamais ménagé ses critiques, tout en abritant à Malte sa structure opérationnelle.

Un tel contexte et le fait même que ZeTurf soit un concurrent du PMU on line aurait dû conduire à ce qu'une telle décision soit soumise au Conseil d'administration et au Comité. Nous rappelons en effet qu'il ressort de l'article 11 des statuts que vous avez pour mission d'exécuter les décisions du CA et du Comité et que vous ne pouvez représenter l'association que dument mandaté par elle.

Or il n'en a rien été et nous estimons, en tant que membres du Comité, que vous avez non seulement largement outrepassé les pouvoirs qui vous sont conférés, mais engagé le Trot sur une voie qui peut être gravement préjudiciable à l'image de l'Institution, à l'avenir du PMU,

mais aussi affecter la confiance des turfistes qui risquent de s'interroger comme nous sur l'opacité et la légèreté de la décision.

En cette période particulièrement difficile pour les Socio-Professionnels qui sont ceux qui ont payé le coût de la crise sanitaire sur la Filière hippique, avec une perte de 30% en moyenne de revenus, nous avons besoin d'une gouvernance transparente et non de décisions qui s'apparentent à une fuite en avant vers un tout marketing salvateur.

Depuis le 1er confinement, et malgré les propositions que nous vous avons faites, vous n'avez apporté aucune solution durable et la réforme de l'Institution qui englobe l'ensemble des acteurs est toujours au point mort malgré l'urgence.

Nous ajoutons que l'Etat projette toujours de créer une SA PMU qui, nous l'avons déjà souligné, serait une décision hâtive et dangereuse. Vous ajoutez donc aux incertitudes et inquiétudes du moment, un arrangement avec ZeTurf qui s'apparente à un transfert pur et simple de souveraineté commerciale et médiatique.

Nous vous mettons donc en demeure de transmettre au Comité, c'est à dire l'assemblée générale de la SECF, une copie du contrat de partenariat exclusif, afin qu'il soit en mesure d'en évaluer les conséquences et d'en tirer toute conclusion utile Nous estimons, en effet, qu'il s'agit d'une forme d'aliénation du patrimoine de la SECF au détriment de ses membres qui tirent leurs revenus de prix qui vont désormais être représentés par un opérateur concurrent on line affectant par ricochet les enjeux off line qui représentent près de 90% des revenus du PMU et donc de la SECF. »

Cet épisode fâcheux vient après d'autres agissements qui affectent le fonctionnement de la SECF et qui méritent être évalués à l'aulne des dispositions légales et réglementaires qui encadrent le service public des courses.

Contact : contact@equistratis.org